



"L'Armée secrète et l'or du silence" Règlement du concours d'écriture

Article 1 : Sujet

« Dans un futur proche, un personnage est impliqué dans un groupement de résistance à ... »

À partir de cette indication, il est demandé de composer une fiction d'anticipation sous la forme d'une nouvelle. Les candidats sont invités à visionner les 3 épisodes de "L'Armée Secrète et l'or du silence" (disponibles sur www.secretarmy.net) y trouver une ou plusieurs des thématiques (vie privée, résistance, secret, liberté, oppression, collaboration, presse clandestine, éducation, etc ...) et la ou les utiliser pour rédiger leur nouvelle dans le domaine de la fiction. Par futur proche on sous-entend les 50 prochaines années à venir.

Article 2 : Dates

Le concours d'écriture, organisé par ImagiMonde asbl en partenariat avec la Fondation de l'Armée Secrète, est ouvert du 1er septembre 2017 au 15 avril 2018.

Article 3 : Catégories et récompenses

Le concours comporte deux catégories distinctes :

Catégorie « Elève » :

Cette catégorie s'adresse aux élèves de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} secondaire des écoles du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- 1^{er} prix de 250 EUR
- 2^{ème} prix de 180 EUR
- 3^{ème} prix de 100 EUR

Catégorie « Jeune écrivain » :

Cette catégorie est ouverte à toute personne détachée de l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 25 ans.

- Prix unique de 250 EUR

Article 4 : Conditions d'inscription

En ce qui concerne la participation au concours, elle est gratuite.

Chaque candidat doit être préalablement inscrit au concours avant le 1er mars 2018. Pour s'inscrire, il faut remplir le formulaire informatique disponible sur le site www.secretarmy.net.

Chaque participant ne peut adresser qu'un seul texte dans une seule catégorie. Les textes ne peuvent jamais avoir été publiés sous aucune forme avant la divulgation des résultats du concours.

Article 5 : Présentation du texte

Le texte sera rédigé en langue française, original et inédit, dactylographié avec une police de caractères Times New Roman 12, interligne 1, et ne devra pas excéder 6 pages de format A4 ou 18000 caractères (espace non compris) au maximum. Il devra être précédé d'une page supplémentaire de garde sur laquelle ne figurera que le titre, centré en gras.

Article 6 : Respect de la mémoire et de l'histoire

Afin de respecter la mémoire des familles, l'histoire passée, en cours ou à venir, l'identité (nom, métier...) des personnes ou des groupements de personnes choisies pour figurer dans le texte, existant ou ayant réellement existé, devra être modifiée. Les textes comportant des faits, des paroles ou des situations susceptibles d'être considérés comme diffamants ne seront pas acceptés. Le récit devra appartenir au genre de la fiction.

Article 7 : Modalité d'envoi

Le texte ne devra comporter aucune signature ou marque distinctive afin de préserver l'anonymat de son auteur. Le texte sera adressé à ImagiMonde asbl sous forme numérique, par mail, dans l'un des deux formats doc (Word), odt (libre office ou open office), à l'exclusion du format PDF, à l'adresse contact.imagimonde@gmail.com. Il sera expédié au plus tard pour le 15 avril 2018 à minuit, en pièce jointe à un courriel dans lequel devront figurer :

- Nom & prénom de l'auteur,
- Date de naissance,
- Adresse postale
- E-mail
- Numéro de téléphone/GSM
- Etablissement scolaire fréquentée et année d'étude (Catégorie « Elève » uniquement)

Article 8 : Composition du Jury

Le jury sera composé de personnalités régionales ou nationales, tels que des écrivains, enseignants, critiques, journalistes, membres de la Fondation de l'Armée Secrète, professionnels dans le milieu de la communication, ainsi que d'amateurs éclairés.

Article 9 : Lauréats

Le jury déterminera les 4 œuvres lauréates, sur base des critères de cotation suivants :

- Originalité
- Cohérence narrative (avec un véritable schéma narratif)
- Lien du récit avec une ou plusieurs thématiques abordées dans la série de L'Armée Secrète et l'or du silence : vie privée, résistance, oppression, collaboration, presse clandestine, éducation, etc ...
- Qualité d'écriture (orthographe, narration, vocabulaire)

Les organisateurs et le jury se réservent le droit d'exclure une œuvre si elle va à l'encontre du présent règlement ou pour toutes autres raisons qu'ils jugent suffisantes. Dans un tel cas, l'auteur sera prévenu par un mail reprenant les raisons de l'exclusion du concours.

Article 10 : Publication des œuvres

En acceptant le présent règlement, l'auteur autorise les organisateurs du concours à publier anonymement ou non (au choix de l'auteur) son texte, quel que soit le support et sans limitation de durée, sans réclamer ni compensation ni indemnité.

Article 11 : Annonce des résultats

L'annonce des résultats et la remise des prix se feront dans le courant du mois de juin 2018 ; les lauréats en seront prévenus personnellement.